



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Séance ordinaire du mercredi 3 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Pailhès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huit clos, à la mairie, à 19 h,

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Procurations	0
Votant	15
Date de la convocation	
28/05/2020	

Président
Présents

Robert SOUQUE.

AVARGUEZ Jean-Michel, BADUEL Didier, CARQUET Sonja, CHARPENTRAT Audrey, DUPUIS Jean-Marc, ELZO Virginie, GARCIA Pierre-Alain, GENEVET Romain, GERARD Alexandre, GROUSELLE Didier, HOSTE Guillaume, MALRIC Alain, PEREZ Hélène, RUIZ Christelle

Secrétaire de séance GERARD Alexandre

Délibérations : Monsieur le Maire,

Propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération n° 2020/17 à l'ordre du jour.

2020/11 : Désignation conseillers municipaux aux commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu la proposition de création des 4 commissions communales suivantes :

- Commission : finances
- Commission : urbanisme, voirie, travaux, sécurité
- Commission : associations, fêtes, cérémonies, communication, évènementiel
- Commission : écoles

DECIDE de créer les 4 commissions communales et de désigner les membres suivants :

FINANCES	MALRIC Alain – GROUSELLE Didier – RUIZ Christelle
URBANISME VOIRIE TRAVAUX SECURITE	GARCIA Pierre-Alain – BADUEL Didier – AVARGUEZ Jean-Michel GERARD Alexandre – RUIZ Christelle – ELZO Virginie
ASSOCIATIONS FETES CEREMONIES COMMUNICATIONS EVENEMENTIEL	DUPUIS Jean-Marc – BADUEL Didier – HOSTE Guillaume – CHARPENTRAT Audrey – GENEVET Romain - RUIZ Christelle – ELZO Virginie
ECOLES	PEREZ Hélène – DUPUIS Jean-Marc - AVARGUEZ Jean-Michel – ELZO Virginie – HOSTE Guillaume

Voté à l'unanimité

2020/12 : Désignation conseillers municipaux à la Commission Appel Offres (C.A.O)

Le nouveau droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes de 2014 réforme la commission d'appel d'offres (CAO) afin de permettre à chaque acheteur de se doter des règles les mieux à même de répondre aux caractéristiques qui lui sont propres, à son environnement et à ses contraintes. Elle aligne la composition de la CAO sur celle de la commission prévue par l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales compétente en matière de délégations de services publics, modifié par la loi du 27 décembre 2019.

La CAO est composée du maire, président et de trois (3) membres, ainsi que de leurs suppléants

DECIDE de créer la Commission d'Appel d'Offres et de désigner les membres suivants :

- **PRESIDENT SUPPLEANT** : DUPUIS Jean-Marc
- **TITULAIRES** : MALRIC Alain – GARCIA Pierre-Alain – GROUSELLE Didier
- **SUPPLEANTS** : RUIZ Christelle – BADUEL Didier – GENEVET Romain – GERARD Alexandre – PEREZ Hélène

Voté à l'unanimité

2020/13 : Désignation conseillers municipaux au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Vu l'article L 2121-33 du code général de collectivités territoriales,

Indique que conformément à l'article R 123-9 du Code de l'action sociale et des familles il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus,

Vu les articles L123-4 à L 123-9 et R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Maire préside de droit le conseil d'administration du CCAS,

Propose aux membres du conseil municipal de fixer à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Précise que la moitié des membres sont élus en son sein par le conseil municipal et l'autre moitié nommés par le maire,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués au sein du conseil d'administration du CCAS,

Procède à l'élection de quatre membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS

La liste « Bien Vivre à Pailhès » présente :

Hélène PEREZ

Sonja CARQUET

Virginie ELZO

Didier GROUSELLE

Il est ensuite procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Sont ainsi déclarés élus en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Hélène PEREZ

Sonja CARQUET

Virginie ELZO

Didier GROUSELLE

2020/14 : Désignation conseillers municipaux à la Commission Consultation Impôts Directs (C.C.I.D)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts modifié par la loi n° 2019-1479 du 28/12/2019

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer les commissaires qui seront désignés, sur une liste de contribuables, par le directeur départemental des Finances Publiques pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de six membres titulaires et de six membres suppléants, le maire ou l'adjoint délégué étant président de droit.

Propose de désigner comme commissaires :

Président suppléant : GROUSELLE Didier

TITULAIRES : MALRIC Alain – CARQUET Sonja – GERARD Alexandre – ELZO Virginie – SANCHEZ Bernard – VIDAL Joël

SUPPLEANTS : PEREZ Hélène – GARCIA Pierre-Alain – DUPUIS Jean-Marc - BADUEL Didier – AVARGUEZ Jean-Michel – CABOT Robert

ADOpte la liste des commissaires, titulaires et suppléants ci-dessus désignés.

CONFIE à Monsieur le Maire le soin de transmettre au directeur départemental des Finances Publiques la liste établie.

Voté à l'unanimité

2020/15 : Détermination indemnités de fonctions des Elus

Vu la circulaire n° TERB1830058N du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux à partir du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, revalorisant le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et adjoints au maire sont susceptibles de percevoir dans les communes de moins de 3 500 habitants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,

Vu les arrêtés du maire du 25 mai 2020 n° 2020-7 à 2020/11 portant délégation de fonctions aux adjoints et à deux conseillers municipaux,

Vu les nouveaux barèmes fixés aux articles L 2123-23 et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales conduisant respectivement aux plafonds indemnitaires exprimés en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique et que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux maximal est de 40.3 %,

DECIDE avec effet au 1^{er} juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :

Robert SOUQUE, Maire : 40.2 % de l'indice terminal de la fonction publique

Alain MALRIC, 1^{er} adjoint : 10.5 % de l'indice terminal de la fonction publique

DUPUIS Jean-Marc, 2^{ème} adjoint : 10.5 % de l'indice terminal de la fonction publique

GARCIA Pierre-Alain, 3^{ème} adjoint : 10.5 % de l'indice terminal de la fonction publique

PEREZ Hélène et BADUEL Didier, Conseillers municipaux : 6 % de l'indice terminal de la fonction publique

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Voté à l'unanimité

2020/16 : Echange parcelle Commune/Monsieur DUPUIS Hugo

Expose au Conseil Municipal qu'un échange de parcelles, la D 633 appartenant à la commune et la D 637 appartenant à Monsieur DUPUIS Hugo est nécessaire pour régulariser la situation actuelle.

Précise que cet échange se fera pour une soulte de zéro euro. De plus tous les frais afférents à cet échange seront à la charge de Monsieur DUPUIS Hugo ;

Monsieur DUPUIS Jean-Marc étant partie prenante se retire avant le vote

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet échange.

Voté à 13 voix pour 1 abstention

2020/16 : Modifications horaires Mairie

Exposé au Conseil Municipal qu'un changement d'horaires d'ouverture au public est souhaitable comme suit à compter du 1^{er} juin 2020

du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures

permanence sur rendez-vous l'après-midi du lundi au jeudi.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les horaires de la mairie comme suit à compter du 1^{er} juin 2020 :

du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures,

permanence sur rendez-vous l'après-midi du lundi au jeudi

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder au tirage au sort (sur la liste électorale de la commune) de 9 Jurés d'assises pour 2021.

Monsieur BADUEL propose que soit remis en place en septembre les « voisins vigilants » et de prévoir une réunion d'information avec la gendarmerie de Murviel.

Séance levée à 20 h